



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE

A I G N E

34210

Téléphone : 04.68.91.22.47

Fax : 04.68.91.80.65

Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Publié le

ID : 034-213400062-20230116-D202302-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité



2023-02

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

POUR :
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

OBJET : Demande subvention DETR 2023 – programme aire multi sports

L'an deux mille vingt-trois

Le : seize janvier à 18 heures 00

LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire

Date de la convocation : le 09 janvier 2023

PRÉSENTS : FRAISSE Yves, SEGUY Gilles, VIDAL Dominique, ,
DECOR Mary, VERMER Josianne, CARRERE Nathan, CHOUPAC Gérard,
GLEIZES Julien, MAS Claude,

EXCUSES/ABSENTS :

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Madame VIDAL Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle :

– La Mairie a souhaité répondre à la demande des plus jeunes pour une aire de loisirs multi sports.

- il a été proposé d'utiliser l'espace du terrain de tennis vieillissant et laissé de côté par les habitants, pour le transformer en véritable lieu multi sports.

- c'est l'aménagement d'un espace de vie commun, sportif, familial et convivial, en intégrant un terrain multi sports.

- Plusieurs prestataires ont été contactés en 2022 pour étudier un projet d'aménagement de cet équipement.

- Suite aux recherches de tarification d'un tel équipement, le montant prévisionnel des travaux s'établit à 53 226,00€ HT, soit 63 871,20€ TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter au titre de la DETR 2023 une aide pour pouvoir réaliser cette opération dans les meilleures conditions

- Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le programme de l'opération d'un montant global de 53 226,00 euros HT
- Vu l'importance du projet pour la commune, demande au titre de la DETR 2023 une aide pour pouvoir réaliser cette opération dans les meilleures conditions.
- Sollicitera le Conseil Départemental de l'Hérault pour obtenir les subventions les plus élevées possibles
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire
Pour être publiée et déposée auprès
de la Préfecture de MONTPELLIER
A AIGNE, le



Le Maire, Yves FRAISSE



La secrétaire, Dominique VIDAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.